

Rapport dans le cadre de l'article 29 de la Loi Energie Climat sur l'année 2022

Structure faisant l'objet du rapport

Ce rapport concerne SPPI Finance SA, société de gestion agréée AMF n° 07000016, située au 11Bis Rue Scribe, 75009 Paris au numéro LEI 969500HO9UEMTNHQRV80. La société de gestion dispose d'agrément l'autorisant à exercer les activités suivantes :

- Gestion d'OPCVM (au sens de la Directive n° 2009/65/CE (Directive OPCVM)),
- Gestion de FIA au sens à la Directive n° 2011/61/UE (Directive AIFM),
- Gestion de portefeuille pour compte de tiers,
- Conseil en investissement,
- Mandat d'arbitrage en unité de compte.
- Réception transmission d'ordres,
- Conseil en investissement,
- Courtage en assurance.

Introduction

SPPI Finance SA présentant au 31/12/2022 des encours sous gestion inférieurs à 500M€, conformément à l'article 29 de la LEC, le présent rapport ne traite que des informations relatives à la démarche générale de SPPI Finance.

Pour rappel, la société de gestion gère 355M€ d'encours.

Démarche générale de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

Notre politique d'intégration des critères ESG s'articule en trois étapes : éviter, évaluer et améliorer.

- *Éviter*

Notre politique d'exclusion constitue un premier filtre dans notre stratégie d'investissement en évitant les émetteurs en contradiction avec nos valeurs et celles de nos clients.

- *Évaluer*

Notre politique d'intégration ESG s'appuie sur une notation ESG réalisée par le fournisseur de données extra-financières Sustainalytics. Cette agence adopte une approche par le risque pour évaluer « la qualité ESG » des entreprises.

- *Améliorer*

La troisième étape consiste à améliorer « la qualité ESG » de notre portefeuille.

Nous le faisons d’abord en privilégiant des entreprises particulièrement vertueuses sur des critères spécifiques. Nous considérons que certains critères sont primordiaux dans notre intégration des enjeux

ESG. Ainsi, les entreprises avec une notation qui ne respecte pas certaines conditions se verront exclues de notre portefeuille. A ce titre, une attention particulière est apportée aux controverses, à l’évaluation générale de la gouvernance d’entreprise, à l’audit et aux communications financières, au risque de corruption. Sur le plan environnemental, il en de même pour les émissions de GES des opérations propres, des produits et des risques d’émissions toxiques. Enfin, sur le volet social, les sociétés ayant un risque élevé de gestion du capital humain et de respect des droits de l’Homme sont écartées.

Notre démarche s’applique aux classes d’actifs suivantes sur l’ensemble de nos OPCVMs : actions, obligations, obligations convertibles.

Notre méthodologie de prise en compte des critères extra-financiers est détaillée dans notre charte d’intégration ESG.

Moyen de communication

A ce stade, la communication en ce qui concerne la mise en œuvre de notre charte d’intégration des critères ESG concerne exclusivement la gestion de nos OPCVMs. Si de nombreux principes sont repris dans le cadre de la gestion sous mandat, ceux-ci ne font pas l’objet d’une communication particulière.

En ce qui concerne les OPCVMs, l’implication de la mise en œuvre de la politique ESG fait l’objet d’une communication dans le cadre des reportings mensuels des OPCVMs où un espace est dédié à ses informations. Les reportings mensuels sont publiés sur notre site internet ainsi qu’envoyés à nos clients par mail.

Produits financiers

L’ensemble des OPCVMs gérés par SPPI sont classés article 8 de la réglementation SFDR soit au 31/12/2022 un montant de 122M€ correspondants à 31,5% des encours à cette date. Les OPCVMs entrants dans ce cadre sont les suivants :

FR0010916189	SPPI PATRIMOINE-C
FR0011668045	SPPI PATRIMOINE-R
FR0013236692	SPPI PATRIMOINE-I
FR0012696102	SPPI MULTI-OBLIG
FR0013220605	BELHARRA CLUB-R
FR0013317658	BELHARRA CLUB-N
FR0013220613	BELHARRA CLUB-I
FR0013220621	BELHARRA EURO-R

FR0013317633	BELHARRA EURO-N
FR0013220639	BELHARRA EURO-I
FR0011374123	SPPI SEREN-OBLIG-C
FR0013518925	SPPI SEREN-OBLIG-R

Adhésion

Depuis août 2021, SPPI Finance est signataire des Principes for Responsible Investment (PRI), initiative des Nations Unies visant à promouvoir l'intégration d'éléments extra-financiers dans la gestion financière.